

Comment compléter la fiche?

Les parents dont les besoins d'accueil sont stables peuvent ne compléter qu'une seule semaine (semaine de référence) et préciser la période concernée (du... au... : maximum 3 mois, soit 13 semaines).

Les parents dont les besoins d'accueil sont variables complètent la fiche pour la période la plus longue possible.

Ils disposent en effet désormais de la possibilité de réserver des présences semaine par semaine, sans que cela constitue une exception.

Une journée est une période de plus de 5 heures (PFP = 100%) alors qu'une demi-journée est une période de 5 heures ou moins (PFP = 60%).

Horaire type

Heure habituelle d'arrivée :

Heure habituelle de départ :

Ces informations sont importantes pour la bonne organisation du milieu d'accueil, condition essentielle d'un accueil de qualité.

Présence minimale (*)

Compte tenu de son projet pédagogique, le milieu d'accueil impose une présence minimale de demi-jours par semaine (**).

Elle s'effectuera selon la fiche ci-jointe.

Fait à

En deux exemplaires

Les parents ou les personnes qui confient l'enfant

Le milieu d'accueil

(*) **FACULTATIF** : si cette exigence n'est pas posée par le Milieu d'accueil, barrer la mention

(**) Maximum 12 présences journalières par mois, en dehors des mois de vacances annoncés. On entend par présence journalière, toute journée ou demi-journée de présence.